Ordre de service d'action

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'AGROALIMENTAIRE
ET DE LA FORÊT

Direction générale de l'enseignement et de la recherche **Service de l'enseignement technique** **Sous-direction des politiques de formation et d'éducation** **Bureau des diplômes de l'enseignement technique** **1 ter avenue de Lowendal** **75700 PARIS 07 SP** **0149554955**	**Note de service** **DGER/SDPFE/2016-584** **18/07/2016**

Date de mise en application : 01/09/2016
Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 6

Objet : modalités de mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour tous les candidats au certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) de la spécialité « palefrenier soigneur ».

Destinataires d'exécution
DRAAF DAAF Hauts-commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés Organisations syndicales de l'enseignement agricole (pour information) Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole (pour information) Administration centrale (pour information) Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (pour information) Inspection de l'enseignement agricole (pour information)

Résumé : épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation (CCF) et les candidats hors CCF au certificat d'aptitude professionnelle agricole « palefrenier soigneur ».

Textes de référence :
- décret n°2015-555 du 19 mai 2015 relatif au règlement général du CAP agricole;
- arrêté du 21 avril 2016 portant création de la spécialité « palefrenier soigneur » du certificat d'aptitude professionnelle agricole et fixant ses conditions de délivrance.

Introduction

La présente note de service apporte des précisions sur la mise en œuvre des épreuves professionnelles E4, E5, E6 et E7 pour la délivrance du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « **Palefrenier soigneur** » pour les candidats bénéficiant du contrôle certificatif en cours de formation (CCF) et les candidats hors CCF.

Pour les candidats bénéficiant du CCF, l'épreuve E4.1 est organisée en épreuve ponctuelle terminale. Les autres épreuves sont en CCF.

Les CCF qui permettent de vérifier les capacités professionnelles proposées aux apprentis et aux stagiaires de la formation professionnelle continue peuvent présenter des formes et des modalités différentes à l'initiative des enseignants, sous réserve des dispositions prévues dans le cadre de l'habilitation et de l'agrément du plan d'évaluation.

Pour les candidats hors CCF, toutes les épreuves sont organisées en épreuves ponctuelles terminales.

Les dispositions de la présente note s'appliquent à compter de la rentrée scolaire 2016 pour la session d'examen 2018 et les suivantes.

Annexes : 6

– Annexe 1 : Grille critériée nationale de l'épreuve E4.1 pour les candidats bénéficiant du CCF
– Annexe 2 : Grille critériée nationale de l'épreuve E5.1 pour les candidats bénéficiant du CCF
– Annexe 3 : Grille critériée nationale de l'épreuve E4 pour les candidats hors CCF
– Annexe 4 : Grille critériée nationale de l'épreuve E5 pour les candidats hors CCF
– Annexe 5 : Grille critériée nationale de l'épreuve E6 pour les candidats hors CCF
– Annexe 6 : Grille critériée nationale de l'épreuve E7 pour les candidats hors CCF

1. **Capacités professionnelles**

Les capacités professionnelles de la spécialité « Palefrenier soigneur » du CAP agricole s'appliquent à tous les candidats (CCF et hors CCF).

CP4 – Réaliser des soins courants aux équidés

CP4.1 – Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés
CP4.2 – Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés

CP5 – Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés
CP5.1 – Mettre en œuvre le travail des équidés
CP5.2 – Préparer les chevaux pour une épreuve ou une vente

CP6 – Effectuer les travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords

CP6.1 – Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, bâtiments et équipements
CP6.2 – Effectuer des travaux simples d'aménagement, d'entretien et de réparation

CP7 – S'adapter à des enjeux professionnels locaux

2. **Modalités des épreuves professionnelles pour les candidats en CCF**

2.1 **Tableaux des épreuves**

Épreuve professionnelle E4

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CP4 – Réaliser des soins courants aux équidés	E4		6	MP4
CP4.1 – Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés	E4.1	EPT	4	Zootechnie-Hippologie
CP4.2 – Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés	E4.2	CCF1	2	

Épreuve professionnelle E5

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CP5 – Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés	E5		5	MP3
CP5.1 – Mettre en œuvre le travail des équidés	E5.1	CCF2	3	Zootechnie-Hippologie
CP5.2 – Préparer les équidés pour une épreuve ou une vente	E5.2	CCF3	2	

Épreuve professionnelle E6

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CP6 – Effectuer les travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords	E6		2	MP2
CP6.1 – Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, bâtiments et équipements	E6.1	CCF4	1	STE
CP6.2 – Effectuer des travaux simples d'aménagement, d'entretien et de réparation	E6.2	CCF5	1	

Épreuve professionnelle E7

Capacité à certifier	Épreuve	Modalité	Coefficient	Module(s) Discipline(s)
CP7 – S'adapter à des enjeux professionnels locaux	E7	CCF6	1	MIP

2.2 **Définition des épreuves**

Les épreuves professionnelles sont constituées d'une épreuve ponctuelle terminale (E4.1) et de 6 CCF.

Tous les CCF réfèrent aux activités décrites dans le référentiel professionnel.

Ils sont organisés sur les deux années de formation en fonction du calendrier des travaux et en fonction de la progression pédagogique.

Les CCF sont de nature pratique. Ils prennent la forme de pratique, pratique explicitée, pratique accompagnée d'un oral… La durée de chaque CCF correspond à la durée de la réalisation de l'activité. La période de réalisation est à l'initiative de l'équipe pédagogique.
L'épreuve se déroule sur l'atelier technologique de l'établissement ou les structures équestres partenaires, du maître de stage ou du maître d'apprentissage.

Les CCF sont organisés et évalués par au moins un enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.
L'évaluation s'appuie sur des grilles critériées produites par le(s) enseignant(s).

- **Épreuve professionnelle E4**

L'épreuve E4 valide la capacité CP4 « Réaliser des soins courants aux équidés ».

Elle est affectée du coefficient 6 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :
- 1 épreuve ponctuelle terminale E4.1 qui valide la capacité CP4.1
- 1 épreuve en CCF E4.2 qui valide la capacité CP4.2

Épreuve ponctuelle terminale (EPT) correspondant à l'épreuve E4.1

Épreuve	E4.1
Capacité évaluée	CP4.1 – Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés
Modalité	Épreuve ponctuelle terminale
Forme de l'épreuve	Oral d'explicitation de pratiques professionnelles
Coefficient	4
Période de réalisation	En fin de formation
Lieu	Centre d'examen

L'épreuve ponctuelle terminale E4.1 est une **épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles.** Elle s'appuie sur 4 fiches présentant des activités de nature différente et correspondant aux activités professionnelles, en lien avec le référentiel professionnel, réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.

Chaque fiche présente au recto l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés par le candidat ; au verso, l'identification du maître de stage ou d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Les 4 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.

Le candidat qui ne produit pas les 4 fiches ne peut pas présenter l'épreuve orale.

Le candidat apporte un second exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.

Le jury tire au sort 1 fiche parmi les 4 proposées. Le candidat expose la pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 15 minutes.

La durée totale de l'épreuve est de 20 minutes (sans préparation).

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**cf. annexe 1**).

Les examinateurs sont :
– un enseignant de zootechnie-hippologie,
– un professionnel du secteur hippique.

L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. En cas d'absence du professionnel, celui-ci peut être remplacé par un enseignant de sciences et techniques professionnelles (STP).

CCF1 correspondant à l'épreuve E4.2

Épreuve	E4.2
Capacité évaluée	CP4.2 – Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés
Modalité	CCF
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	2
Période de réalisation	Fin de première année / début de deuxième année
Lieu	Établissement de formation OU entreprise de stage/apprentissage

Le CCF1 est de nature pratique et porte sur la réalisation effective, à partir de consignes, de travaux ayant trait aux soins quotidiens aux chevaux en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

L'évaluation est assurée par un enseignant de zootechnie-hippologie, à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel du secteur hippique à l'évaluation.

- **Épreuve professionnelle E5**

L'épreuve E5 valide la capacité CP5 « Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés ».

Elle est affectée du coefficient 5 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :
- 2 épreuve en CCF qui valide la capacité CP5.1
- 1 épreuve en CCF qui valide la capacité CP5.2

CCF2 correspondant à l'épreuve E5.1

Épreuve	E5.1
Capacité évaluée	CP5.1 – Mettre en œuvre le travail des équidés : pratique de l'équitation
Modalité	CCF 2.1
Forme de l'épreuve	Pratique
Coefficient	1
Période de réalisation	En fin de formation
Lieu	Établissement de formation OU entreprise de stage/apprentissage

Le CCF2.1 porte sur la pratique de l'équitation « classique ». Si le palefrenier soigneur n'a pas vocation à être un cavalier professionnel, il doit être capable, pour mettre en œuvre le programme de travail défini dans le référentiel, de maîtriser et de conduire un cheval aux trois allures (cf. référentiel objectif 1.3 du module MP3).

Cette épreuve est organisée dans le centre de formation ou sur la structure partenaire, sur une cavalerie d'instruction, le cheval étant attribué au candidat par l'enseignant en charge de l'évaluation. La base de cette dernière peut être une reprise classique qui intègre les différentes figures imposées. Par-delà le niveau de pratique équestre, l'évaluateur cherchera à apprécier la maîtrise des fondamentaux à cheval permettant au palefrenier soigneur d'intervenir en toute

sécurité, dans le respect du bien-être animal tout en respectant les consignes de son employeur. Il est recommandé d'associer un professionnel du secteur hippique à l'évaluation.

L'évaluation est assurée par un enseignant d'équitation, à partir d'une grille critériée nationale (**cf. annexe 2**).

Épreuve	E5.1
Capacité évaluée	CP5.1 – Mettre en œuvre le travail des équidés
Modalité	CCF 2.2
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	2
Période de réalisation	En fin de formation
Lieu	Établissement de formation OU entreprise de stage/apprentissage

Le CCF 2.2 porte sur la mise en œuvre, par le candidat, d'un programme de travail d'un cheval, de soins et ou de préparations qui lui sont liés (objectifs 1.1 à 1.4 du module MP3 et objectif 2 du module MP4).

L'évaluation est assurée par un enseignant de zootechnie-hippologie, à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel du secteur hippique à l'évaluation.

CCF3 correspondant à l'épreuve E5.2

Épreuve	E5.2
Capacité évaluée	CP5.2 – Préparer les équidés pour une épreuve ou une vente
Modalité	CCF
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	2
Période de réalisation	En cours de formation
Lieu	Établissement de formation OU entreprise de stage/apprentissage

Le CCF3 porte sur la capacité du candidat à préparer un équidé pour une épreuve, une présentation voire une course en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

L'évaluation est assurée par un enseignant de zootechnie-hippologie, à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel du secteur hippique à l'évaluation.

- **Épreuve professionnelle E6**

L'épreuve E6 valide la capacité CP6 « Effectuer les travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords ».

Elle est affectée du coefficient 2 et se compose de 2 parties d'épreuves indépendantes :
- un CCF qui valide la capacité CP6.1

- un CCF qui valide la capacité CP6.2

CCF4 correspondant à l'épreuve E6.1

Épreuve	E6.1
Capacité évaluée	CP6.1 – Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, bâtiments et équipements
Modalité	CCF
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	1
Période de réalisation	En cours de formation
Lieu	Établissement de formation OU entreprise de stage/apprentissage

Le CCF4 consiste en une pratique contextualisée liée en particulier aux équipements spécifiques aux équidés, en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

L'évaluation est assurée par un enseignant de sciences et techniques des équipements (STE), à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

CCF5 correspondant à l'épreuve E6.2

Épreuve	E6.2
Capacité évaluée	CP6.2 – Effectuer des travaux simples d'aménagement, d'entretien et de réparation
Modalité	CCF
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	1
Période de réalisation	En cours de formation
Lieu	Établissement de formation OU entreprise de stage/apprentissage

Le CCF5 porte sur la capacité du candidat à effectuer, en sécurité, des travaux simples d'aménagement, d'entretien et de réparation des matériels, équipements, installations et bâtiments spécifiques aux équidés en référence aux activités listées dans le référentiel professionnel.

L'évaluation est assurée par un enseignant de sciences et techniques des équipements (STE), à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

- **Épreuve professionnelle E7**

L'épreuve E7 valide la capacité CP7 « S'adapter à des enjeux professionnels locaux ».

Elle est affectée du coefficient 1 et est constitué d'un CCF qui valide la capacité CP7.

CCF6 correspondant à l'épreuve E7

Épreuve	E7
Capacité évaluée	CP7 – S'adapter à des enjeux professionnels locaux
Modalité	CCF
Forme de l'épreuve	Pratique explicitée
Coefficient	1
Période de réalisation	En cours de formation
Lieu	Établissement de formation

Le CCF6 est organisé par l'équipe pédagogique.

L'évaluation est assurée par un enseignant de sciences et techniques professionnelles (STP), à partir d'une grille critériée produite par l'enseignant. Il est recommandé d'associer un professionnel à l'évaluation.

3. **Modalités des épreuves professionnelles pour les candidats hors CCF**

3.1 **Tableau des épreuves**

Épreuve	Modalité	Coefficient	Module
Épreuve professionnelle E4 CP4 – Réaliser des soins courants aux équidés	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	6	MP4
Épreuve professionnelle E5 CP5 – Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés	Épreuve de pratique explicitée	5	MP3
Épreuve professionnelle E6 CP6 – Effectuer les travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords	Épreuve de pratique explicitée	2	MP2
Épreuve professionnelle E7 CP7 – S'adapter à des enjeux professionnels locaux	Épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles	1	MIP

3.2 **Définition des épreuves**

Les épreuves professionnelles sont constituées de 4 épreuves ponctuelles terminales.

- **Épreuve professionnelle E4**

L'épreuve ponctuelle terminale E4 valide la capacité CP4 « Réaliser des soins courants aux équidés ». Elle est affectée du coefficient 6.

L'épreuve prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 6 fiches produites par le candidat. Ces 6 fiches portent sur des activités de nature

différente et correspondent aux activités professionnelles réalisées par le candidat dans l'entreprise de stage ou d'apprentissage.

2 à 3 fiches portent sur la capacité CP4.2 « Réaliser des travaux liés à l'alimentation et à l'entretien des équidés », les autres sur la capacité CP4.1 « Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés ».

Le candidat qui ne produit pas les 6 fiches en respectant la répartition ci-dessus ne peut pas présenter l'épreuve.

Les 6 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées ; elles sont remises aux examinateurs au début de l'épreuve. Elles sont réunies dans une pochette/chemise/enveloppe.

Chaque fiche présente :
– au recto, l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés par le candidat ;
– au verso l'identification du maître de stage ou d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Les 6 fiches d'activités, renseignées par le candidat, sont nominatives et numérotées. Elles sont réunies dans une chemise/pochette/enveloppe et remises aux examinateurs au début de l'épreuve.

Le candidat apporte un second exemplaire des fiches pour en disposer pendant l'épreuve.

Le jury tire au sort 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.1 et 1 fiche parmi celles proposées pour la capacité CP4.2.
Pour chacune des 2 fiches, le candidat expose la pratique qu'il a mise en œuvre dans l'entreprise pendant 5 minutes puis l'explicite à partir du questionnement des examinateurs pendant 10 minutes.

La durée totale de l'épreuve est de 30 minutes (sans préparation).

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**cf. annexe 3**).

Les examinateurs sont :
– un enseignant de zootechnie-hippologie,
– un professionnel du secteur hippique.
L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

- **Épreuve professionnelle E5**

L'épreuve ponctuelle terminale E5 valide la capacité CP5 « Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés ». Elle est affectée du coefficient 5.

L'épreuve prend la forme d'une épreuve de pratique explicitée pendant laquelle le candidat préparera, organisera et réalisera une intervention sur un équidé selon les consignes données par le jury. Le candidat restituera et justifiera son travail au jury.

La durée totale de l'épreuve est de 1 heure, hors temps de préparation.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve avec ses équipements de protection individuelle (EPI)

personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**cf. annexe 4**).

Les examinateurs sont :
– un enseignant de zootechnie-hippologie,
– un professionnel du secteur hippique.
L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

- **Épreuve professionnelle E6**

L'épreuve ponctuelle terminale E6 valide la capacité CP6 « Effectuer les travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords ». Elle est affectée du coefficient 2.

L'épreuve prend la forme d'une épreuve de pratique explicitée qui consiste à réaliser une opération de maintenance.

L'épreuve se déroule de préférence dans un bâtiment, un atelier ou sur une installation technique, une parcelle.

Le candidat doit se présenter à l'épreuve avec ses équipements de protection individuelle (EPI) personnels (chaussures ou bottes de sécurité et vêtements de travail) ; à défaut, il ne peut présenter l'épreuve.

La durée totale de l'épreuve est laissée à l'appréciation du jury mais doit rester raisonnable tout en privilégiant une activité représentative de ce que l'on attend d'un candidat au CAP « palfrenier soigneur ». Plusieurs candidats peuvent pratiquer ensemble des activités connexes et/ou complémentaires.

L'épreuve doit comprendre un temps de préparation, la réalisation d'une activité en lien avec le référentiel de diplôme, le rangement du matériel, le nettoyage et la restitution devant le jury.

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**cf. annexe 5**).

Les examinateurs sont :
– un enseignant de sciences et techniques des équipements (STE),
– un professionnel du secteur hippique.
L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

- **Épreuve professionnelle E7**

L'épreuve ponctuelle terminale E7 valide la capacité CP7 « S'adapter à des enjeux professionnels locaux ». Elle est affectée du coefficient 1.

L'épreuve prend la forme d'une épreuve orale d'explicitation de pratiques professionnelles s'appuyant sur 1 fiche portant sur 1 activité menée par le candidat dans le cadre du module d'initiative professionnelle (MIP).

L'activité choisie comme support de l'épreuve est en lien avec le référentiel professionnel. Elle est

obligatoirement différente des activités présentées dans le cadre des épreuves E4 et E5. Elle correspond à un approfondissement, un complément ou une diversification des activités traitées en enseignement professionnel.

Le candidat qui ne produit pas cette fiche ne peut se présenter à l'épreuve.

La fiche d'activité, renseignée par le candidat, est nominative ; elle est remise aux examinateurs au début de l'épreuve dans une pochette/chemise/enveloppe.

La fiche présente :
– au recto, l'identification de l'activité réalisée, le contexte de l'activité réalisée, la succession des tâches conduites et les matériels/équipements/ressources mobilisés par le candidat ;
– au verso l'identification du maître de stage ou d'apprentissage et de son entreprise ainsi que son visa attestant de la réalisation de l'activité par le candidat.

Le candidat apporte un deuxième exemplaire de la fiche pour en disposer pendant l'épreuve.

La durée totale de l'épreuve est de 15 minutes (sans préparation) dont un temps pour la présentation du candidat (5 minutes) et un temps pour l'entretien (10 minutes).

L'évaluation du candidat est réalisée à partir de la grille critériée nationale (**cf. annexe 6**).

Les examinateurs sont :
– un enseignant de zootechnie,
– un professionnel du secteur hippique.
L'absence du professionnel ne peut rendre opposable la validité de l'épreuve. Toutefois, deux examinateurs au moins doivent être présents pour l'épreuve.

Le Directeur général
de l'enseignement et de la recherche

Philippe VINÇON

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Annexe 1

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Palefrenier soigneur »

Épreuve E4.1 pour les candidats bénéficiant du CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP4.1 : Réaliser des manipulations et interventions courantes sur les équidés							
Critères	**Indicateurs**	**Évaluation**				**Note**	**OBSERVATIONS**
		- -	**-**	**+**	**+ +**		
Préparer le travail	- respect des consignes - choix et préparation des matériels et équipements nécessaires - préparation des locaux et installations - préparation du cheval					**/5**	
Organiser et réaliser le travail	- organisation du travail - exécution de la tâche : - utilisation du matériel, des produits, des installations - approche et action sur le cheval - habileté gestuelle, maîtrise des techniques - rapidité d'exécution - respect des règles d'hygiène et de sécurité - entretien et rangement des outils et équipements					**/10**	
Rendre compte et justifier du travail réalisé	- compte-rendu des conditions de réalisation et des difficultés rencontrées - justification des choix et des initiatives					**/5**	
					Note finale E4.1 sur 20 en points entiers	**/20**	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Annexe 2

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Palefrenier soigneur »

Épreuve E5.1 – partie 1 pour les candidats bénéficiant du CCF

L'évaluation porte sur 4 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP5.1 : Mettre en œuvre le travail des équidés – Pratique de l'équitation							
Critères	**Indicateurs**	**Évaluation**				**Note**	**OBSERVATIONS**
		- -	**-**	**+**	**+ +**		
Comportement professionnel averti	- tenue adaptée à la pratique (port des EPI correspondant) - propreté du cheval (qualité du pansage avant et après le travail) - propreté et adaptation du harnachement du cheval - réglage du harnachement					**/3**	
Pratique autonome aux trois allures	- pratique des trois allures - stabilité - équilibre - impulsion - vitesse					**/7**	

Pratique d'une équitation pertinente dans la réalisation du travail demandé	- efficacité des aides
	- régularité de la position
	- réalisation :
	  - d'un doubler
	  - d'une serpentine trois boucles au trot
	  - d'une volte à gauche et à droite
	  - d'un départ au galop à gauche et à droite à partir du pas
	  - passage d'un cavaletti
	- cohérence du travail réalisé
	- réaction face à un imprévu
						/8	

Rendre compte du travail réalisé	- analyse du travail réalisé - adaptation et qualité du langage utilisé - pertinence des réponses apportées					**/2**	
						Note finale E5.1 – partie 1 - sur 20 en points entiers	**/2**

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Annexe 3

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Palefrenier soigneur »

Épreuve E4 pour les candidats Hors CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP4 : Réaliser des soins courants aux équidés							
Critères	**Indicateurs**	**Évaluation**				**Note**	**OBSERVATIONS**
		- -	**-**	**+**	**+ +**		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	- précision de la description de la situation - pertinence du choix au regard du contexte professionnel					**/4**	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique d'entretien	- explication et justification des modalités des différentes tâches de l'intervention - pertinence et chronologie de l'opération - pertinence du choix ou de l'usage fait des outils et du matériel - prise en compte de l'entretien du matériel - prise en compte de la sécurité					**/10**	
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	- qualité de l'appropriation - capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel - adaptation et justification des réponses					**/6**	
					Note finale E4 sur 20 en points entiers	**/20**	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Annexe 4

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Palefrenier soigneur »

Épreuve E5 pour les candidats Hors CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP5 : Réaliser des travaux liés à l'utilisation des équidés							
Critères	**Indicateurs**	**Évaluation**				**Note**	**OBSERVATIONS**
		- -	**-**	**+**	**+ +**		
Qualité de la préparation des travaux ou opérations	- repérage précis de la situation au travers de l'observation - identification des prescriptions et des consignes demandées - préparation du cheval en vue du travail - préparation du matériel, équipements et harnachements - repérage des éléments de sécurité - organisation de l'espace de travail					**/5**	
Conformité de la mise en œuvre des travaux ou opérations	- pertinence de la chronologie des opérations - réalisation du travail demandé en sécurité - explication et justification du déroulement de l'intervention - respect de la commande					**/11**	
Qualité de la réactivité en situation d'imprévu ou situation non conforme dans le cadre de l'opération technique ou du chantier	- repérage et identification de la situation dégradée - aptitudes à rendre compte, exactitude et pertinence de l'information - adaptation et justification de la réaction					**/4**	
					Note finale E5 sur 20 en points entiers	**/20**	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Annexe 5

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Palefrenier soigneur »

Épreuve E6 pour les candidats Hors CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP6 : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, bâtiments, installations, aires de travail et abords							
Critères	**Indicateurs**	**Évaluation**				**Note**	**OBSERVATIONS**
		- -	**-**	**+**	**+ +**		
Qualité de la préparation des travaux d'entretien	- repérage précis des travaux demandés - identification des prescriptions et des consignes demandées - repérage des éléments de sécurité - organisation de l'espace de travail - mise en œuvre de la sécurisation - préparation des outils, du matériel, des consommables et des pièces détachées					**/5**	
Conformité de la mise en œuvre des travaux d'entretien	- pertinence de la chronologie des opérations - réalisation de l'intervention en sécurité - explication et justification de l'intervention - remise en place du poste de travail et gestion des déchets - respect de la commande					**/11**	
Qualité de la réactivité en situation d'imprévu dans le cadre des travaux	- repérage et identification des difficultés et imprévus - aptitudes à rendre compte, exactitude et pertinence de l'information - adaptation et justification de la réaction					**/4**	
					Note finale E6 sur 20 en points entiers	**/20**	

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Annexe 6

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Palefrenier soigneur »

Épreuve E7 pour les candidats Hors CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux							
Critères	**Indicateurs**	**Évaluation**				**Note**	**OBSERVATIONS**
		- -	**-**	**+**	**+ +**		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle	- précision de la description de la situation - justification contextuelle en regard des enjeux locaux - pertinence du choix au regard du contexte professionnel					**/4**	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique	- explication et justification des modalités des différentes tâches - pertinence et chronologie de l'opération - pertinence du choix ou de l'usage fait des outils et du matériel - prise en compte de l'entretien des matériels utilisés - prise en compte de la sécurité					**/10**	
Qualité de l'appropriation et de la réactivité	- qualité de l'appropriation - capacité et aptitude à rendre compte d'une opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel - adaptation et justification des réponses					**/6**	
					Note finale E7 sur 20 en points entiers	**/20**	